

PROVINCE DE QUEBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE SAINT ANDRÉ DE RESTIGOUCHE

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE.

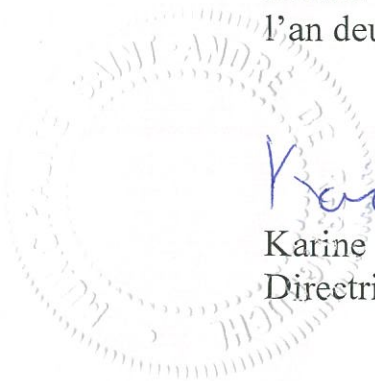
Que le conseil a adopté le 21 février 2022 le règlement numéro 001-2022 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Copie du règlement est disponible au bureau municipal.

Donné à Saint-André-de-Restigouche, ce vingt-deuxième jour de février de l'an deux mille vingt-deux.



Karine Dubé
Directrice générale et greffière-trésorière



Certificat de publication
Adoption du règlement 001-2022

Je, soussigné, Karine Dubé, greffière trésorière, résidant à Saint-André-de-Restigouche certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants savoir :
Magasin Coop, bureau municipal et site Matapédia-les-plateaux

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-deuxième jour du mois de février 2022.



Karine Dubé

Karine Dubé
Directrice générale et greffière trésorière